

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.
3 — 45 — —	Express.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir,	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 20 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Des nouvelles de Constantinople, du 27 janvier, apportées de Marseille par le navire le *Mersey*, nous annoncent que le gouvernement autrichien a averti officiellement la Porte que l'évacuation des Principautés danubiennes serait entièrement accomplie le 24 mars. Cet événement, qui coïncide avec l'ordre d'évacuation de la Grèce par les troupes anglo-françaises, est pour ainsi dire l'acte suprême qui clot la longue histoire de la guerre d'Orient. Désormais nous voici en pleine ère pacifique.

Le moment est donc venu de se rendre compte d'une manière nette et précise du nouvel essor que va prendre le commerce du monde, soit le long des côtes de la mer Noire rendues aux négociations de la marine marchande, soit surtout le long des rives fertiles du Danube. En ce qui touche ce dernier point, c'est particulièrement aux intérêts et aux visées de l'Autriche qu'il faut appliquer son attention, afin de bien comprendre la portée au point de vue du commerce général.

La plus grande institution commerciale de l'Autriche, est, sans contredit, la navigation à vapeur fondée sur le Danube par une puissante compagnie d'actionnaires; elle doit principalement sa prospérité à la dernière guerre d'Orient. Cette société a su, de 1853 à 1856, profiter des circonstances, en concentrant dans ses mains, les immenses transports de marchandises et de matériel de toute nature sur la grande artère fluviale; elle croyait bien, à cette époque, conserver exclusivement le monopole de la navigation; mais la paix de Paris, en décrétant, sur l'insistance de la France et de l'Angleterre, le Danube libre et en ouvrant la navigation de ce fleuve à toutes les puissances maritimes, a détruit bon nombre de ses illusions.

Toutefois, pour donner une idée de l'importance de cette entreprise, il suffira de dire que la Compagnie autrichienne des bateaux à vapeur sur le Danube, possède 102 navires d'une valeur de près 30 millions de francs. Ces sortes de bâtiments sont spécialement destinés au transport des voyageurs et des marchandises légères ou peu volumineuses; 330

autres navires sont affectés au transport des gros objets sur tout le parcours du fleuve. On estime ainsi à 40 millions de francs la valeur totale des bâtiments que la Compagnie autrichienne de navigation emploie sur les eaux du Danube, ouvert aujourd'hui à la concurrence étrangère.

A l'aide de cette concentration énorme de forces, la Compagnie autrichienne, nous n'en saurions douter, va employer tous ses efforts pour conserver son précieux monopole. Elle craint spécialement la concurrence française, et usera de toute son influence pour l'écraser. On n'a pas oublié, en France, la fameuse circulaire adressée par ses directeurs à leurs agents dans toutes les stations danubiennes, à l'effet de susciter tous les obstacles imaginables à l'intrépide capitaine Magnan pendant sa tournée d'exploration sur le bateau où flottaient les couleurs de la France. On ne doute pas que ces tentatives ne soient renouvelées sous toutes les formes en 1857.

Le gouvernement autrichien appaiera certainement les résistances de la Compagnie. Il faut donc que les marins anglais et français se tiennent pour avertis et agissent en conséquence. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*:

Notre correspondance particulière de Cochinchine nous apporte des faits fort intéressants:

« Dans le courant de septembre dernier, la corvette le *Catalin*, commandée par M. Lelieur de la Ville-sur-Arce, se présentait devant Touranne, portant une lettre destinée aux autorités cochinchinoises.

« Cette lettre, les mandarins de Touranne et ceux de Hué, la capitale, non-seulement n'ont pas voulu la recevoir, mais l'ont refusée avec hauteur et insolence, ils l'ont jetée sur le rivage avec toute espèce de démonstrations de mépris.

« De plus, les forts, les batteries qui ont été élevés à Touranne depuis l'affaire de la *Gloire*, commandée par M. Lapierre, se garnissaient à vue d'œil d'hommes armés, et tous les préparatifs les plus hostiles étaient faits avec empressement contre le *Catalin*.

« Le commandant de cette corvette crut prudent

de prendre les devants. Il fit prestement débarquer à terre une poignée de soldats d'infanterie de marine, commandés par M. Bouët, et quelques marins, qui, d'un coup d'obusier, défoncèrent la porte du fort principal; ils enclouèrent ensuite les canons, noyèrent la poudre et retournaient tranquillement à bord sans prendre connaissance des coups de canon et des feux de mousqueterie, assez bien nourris cependant, qui partaient des batteries, du fort et des buissons environnants. On a encloué une soixantaine de pièces qui étaient en beau bronze et fabriquées dans le pays.

« La vigueur et la modération dont nos marins ont fait preuve en cette circonstance ont amené le plus complet revirement dans l'esprit des Cochinchinois, si mal disposés jusqu'alors pour nous. Leurs mandarins sont venus faire les plus humbles excuses au commandant Collier, qui venait d'arriver à Touranne, avec la *Capricieuse*; ils avouent qu'ils ont été d'une insolence, et demandent humblement pardon au grand Empereur des Français.

« La lettre dédaigneusement refusée d'abord, est aujourd'hui acceptée avec reconnaissance et transportée à la capitale avec force témoignages de respect et la pompe habituelle. Les provisions arrivent en foule à bord de nos bâtiments, et les Cochinchinois ne reviennent pas de notre exactitude à leur en payer le prix. Ils s'étonnent que des gens si forts soient en même temps si justes et si bons.

« Bref, l'effet produit par cette petite démonstration qui ne nous a coûté qu'un seul homme, et où les Cochinchinois n'ont eu que quelques blessés, est excellent. Nos relations avec les Cochinchinois sont des meilleures, et notre influence ici n'a plus rien à désirer. Nos pauvres missionnaires et leurs adeptes en profiteront, car on n'osera plus les maltraiter si facilement à l'avenir. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Londres, 7 février. — La France et l'Angleterre ont donné l'ordre de retirer leurs troupes de Grèce. Une commission, composée des ambassa-

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

XIV.

— Camarade, reprit le Sermonneur d'une voix étouffée, quelle est cette tache qui ternit mon armure et que tu as tant de peine à effacer! — Par saint Arnaut! c'est une goutte de sang de ce gros bœuf d'Allemand occis par toi dans notre dernière escarmouche... Sur ma foi, la lime sera nécessaire pour l'enlever!

Godefroy branla la tête d'un air mystérieux.

— Il en est de même des taches de la conscience, dit-il lentement; lorsque le moment est venu de montrer son beau poli au soleil, on aperçoit une rouille ineffaçable!

Petit-Basque était habitué à l'humeur sombre et aux longues méditations de Godefroy; cependant il ne l'avait jamais vu si abattu:

— Voyons, maître Sermonneur, dit-il d'un ton d'intérêt en interrompant encore sa besogne, tu sembles avoir quelque chose sur le cœur... Il ne faut jamais garder longtemps un secret, car un beau jour il remonte et vous étouffe... S'il y avait un moine dans le voisinage, j'irais le chercher; il te confesserait, et tu serais soulagé, j'en suis sûr; mais puisqu'il n'y en a pas, ne pour-

rais-tu te confesser à moi? Je ne serais pas le premier confesseur en morion et en haubert qui aurait écouté les péchés d'un brave; moi-même, un jour étant grièvement blessé, je voulais obliger le capitaine Bonne-Lance à entendre mes peccadilles; il n'avait pas l'air de s'en soucier, car il continuait à frapper dru sur les Gascons sans me répondre, et il en fit grand carnage...

Le Flamand parut réfléchir profondément.

— A la bonne fin! dit-il avec plus de résolution que ne le comportait d'ordinaire son esprit lent et flegmatique. Je te conterai l'histoire, Petit-Basque, non pas comme à un confesseur, mais comme à un ami... d'ailleurs, tu peux m'aider à réparer le mal dont je suis cause. Je te crois meilleur que moi et que la plupart de nos camarades, car tu es plus jeune... Mais, avant tout, tu vas me jurer Dieu, la Vierge et le saint que tu vénères le plus, d'exécuter mes volontés! — Par Dieu, madame la Vierge et monseigneur saint Gaspard! s'écria son compagnon, je le jure!... mais parle, ami Sermonneur, tu as donc commis un bien grand péché? — J'en ai commis de plus grands, peut-être, répondit Godefroy d'un air pensif, et cependant aucun ne m'a laissé d'aussi pénibles souvenirs... Dans le cours de ma vie, j'ai faussé mes serments, j'ai volé des vases sacrés, j'ai égorgé des ennemis par trahison; mais ces fautes énormes me laisseront moins de remords à mon dernier moment que mes torts envers un pauvre petit enfant inno-

cent! — Un enfant! s'écria le Basque en ricanant; cap de Diou! camarade, tu veux te gausser de moi!

Le Sermonneur lui imposa silence par un geste impérieux.

— « Il y a quinze ou vingt ans, reprit-il d'une voix grave, je ne me souviens pas au juste de la date... j'étais dans une compagnie de lances au service d'Edouard d'Angleterre... nous ravagions sans pitié les campagnes de Gascogne... A Angoulême, un espion vint dire à messire Jean Chandos, notre commandant, que la plupart des couvents du Limousin et du Périgord avaient caché leurs reliques et leurs trésors dans l'abbaye du Châlard; c'est un monastère important, situé à quelques lieues de l'endroit où nous sommes. En envoyant seulement deux cents lances pour enlever l'abbaye, on devait faire beaucoup de butin en or et en argent. En outre, plusieurs personnages du haut rang avaient, disait-on, cherché asile au Châlard, et si on pouvait les prendre, on obtiendrait d'eux de grosses rançons. Messire Jean Chandos ordonna aussitôt une chevauchée. Nous arrivâmes au couvent; les vassaux et les moines résistèrent; il nous fallut former un siège en règle; nous perdîmes beaucoup d'hommes et beaucoup de temps. Cela nous exaspéra, et après avoir emporté la place d'assaut, nous ne voulûmes accorder merci à personne; tout fut mis à feu et à sang.

« Quant à moi, échauffé par la bataille, exaspéré de

deurs anglais, français et russe à Athènes, doit examiner la situation des finances grecques.

« Marseille, 7 février. — La *Presse d'Orient*, du 29 janvier, dément formellement la soumission de la Perse, précédemment annoncée.

» Le frère du Khan de Kiva veut offrir son alliance à la Perse.

» La Porte, considérant les ordres d'exil donnés par les hospodars comme illégaux, rouvre les Principautés à tous ceux qui ont été éloignés du territoire moldo-valaque, leur patrie.

» De grands travaux d'endiguement sont en projets sur l'Euphrate. On a envoyé le devis à Londres. — Les Arabes inquiètent ces contrées. »

« Marseille, 7 février. — Aux nouvelles apportées de Constantinople par le *Mersay*, et déjà transmises, il faut ajouter celle-ci :

» L'union des Principautés gagne du terrain; elle sera adoptée par la majorité des Divans moldo-valaques. La Porte Ottomane se borne maintenant à repousser la nomination d'un prince étranger pour gouverner les Principautés réunies. » — Havas.

« Bagdad, 29 décembre 1856. — Le Shah de Perse n'est nullement disposé à faire les concessions exigées de lui par l'Angleterre. Il opposera une résistance vigoureuse, et se défendra jusqu'à la dernière extrémité. Il a fait un appel à ses sujets et a proclamé la guerre sainte. » (*Morning-Post.*)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La correspondance autrichienne de Madrid constate que les élections municipales se font en ce moment, dans cette capitale, avec la plus grande régularité et avec le calme le plus parfait. Tout fait espérer qu'elles seront terminées vers le 7. Des hommes honorables de toutes les conditions feront partie de l'ayuntamiento. L'élection de quelques sommités prises dans la grandesse d'Espagne, est un acte d'adhésion au gouvernement.

(*Constitutionnel.*)

AUTRICHE. — Tandis que les journaux allemands nous entretiennent de réductions dans l'armée autrichienne, voici ce que nous lisons dans une lettre de Gènes du 3 février, publiée par la *Gazette du Midi* :

« Le résultat du voyage du roi dans cette ville se laisse déjà voir en Autriche. Vraie ou supposée, l'alliance sardo-russe a donné à songer au cabinet autrichien, et il a répondu par une notification impériale qui ordonne une levée de 103,115 hommes. On ne perd pas de temps. La rectification des listes conscriptionnaires devra se faire du 6 au 18 février; le 27 se fera le tirage au sort. Le 2 mars, les recrues devront être rendues à leurs corps. Les conscrits qui, au 30 avril, terme de rigueur, ne seraient pas sous les drapeaux, seront considérés comme déserteurs et condamnés par des conseils de guerre. »

PRUSSE. — D'après des lettres de Berlin, du 6 février, l'opposition que les nouvelles lois financières ont rencontrée dans la commission des finances de la chambre des députés, commission composée exclusivement de membres de la droite, devient plus menaçante encore depuis que la gauche et le centre gauche se sont réunis et ont formé une

commission non officielle, qui s'est également prononcée contre ces projets. On sait que le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement aurait recours aux moyens extrêmes pour faire passer les projets, et l'on s'attend à une dissolution de la chambre s'ils sont rejetés. La commission s'occupe très-activement de cette affaire, et il est probable que les projets seront mis à l'ordre du jour de la chambre assez prochainement.

PERSE. — Le *Standard* annonce que les Anglais vont occuper Mohomrad et Bender-Abbas, deux villes sur le golfe Persique. Bender-Abbas, poste important sur la côte du royaume de Perse étant occupé par l'iman de Mascate, allié des Anglais, paraît devoir être respecté par ces derniers.

(*Constitutionnel.*)

ETATS-UNIS. — On a des nouvelles de New-York jusqu'au 23 janvier, par le paquebot *North-Américain*. Le 22 du même mois le sénat des Etats-Unis a voté le bill qui accorde des subsides au télégraphe sous-marin, destiné à relier l'Amérique à l'Europe. Le contrat a été autorisé aux mêmes conditions que celles qui ont été consenties par le gouvernement britannique.

La guerre a recommencé dans la Floride. Le général Harvey a dénoncé l'armistice et proclamé la reprise des hostilités contre les Indiens. (*Idem.*)

LOMBARDIE. — Nous recevons de notre correspondant de Milan, à la date du 5 février, une lettre dont nous ne voyons d'utile à publier que les faits suivants :

Le roi de Bavière était parti le matin même pour continuer son voyage en Italie; mais on pensait qu'il pourrait bien revenir avec le duc de Modène, vers l'époque indiquée pour la promulgation de la vice-royauté. Quant au départ de l'Empereur, on n'en fixait pas la date, même à la cour; l'Impératrice, dont la santé se trouve très-bien du climat de Milan, désire y rester encore quelque temps. Il paraissait plus que probable que leurs Majestés ne quitteraient pas la capitale de la Lombardie avant la fin du carnaval, qui, d'après le rite Ambrosien, a le privilège, à Milan, de pousser une pointe de trois jours sur le carême des autres pays, c'est-à-dire qu'il se prolonge jusqu'au dernier jour de février.

L'Empereur a fait offrir au vieux maréchal Radetzki, qui a l'intention de fixer sa résidence à Milan, le choix entre le palais de Monza et le palais attenant aux jardins publics. Le maréchal a choisi ce dernier, ne voulant pas enlever le palais de Monza aux besoins de la cour vice-royale. (*Idem.*)

FAITS DIVERS.

L'armée française, pendant la campagne de Crimée, a perdu plusieurs des généraux auxquels avaient été confiés les commandements les plus importants. Leur mort glorieuse ne pouvait rester sans souvenir, et, interprète de la pensée nationale, le gouvernement vient de décider que leurs traits seraient reproduits par le marbre et placés dans les galeries du Palais de Versailles. Ces travaux importants ont été confiés à nos artistes les plus distingués.

M. Dautan, aîné, est chargé d'exécuter le buste du général Perrin Jonquières; M. Dautan, jeune, celui du général de Marolles; M. Jaley, celui du duc

d'Elchingen; M. Nanteuil, celui du général Caracciola; M. Sornet, celui du général Brunet; M. Frison, du général Breton; M. Levêque, du général Saint-Pol; M. Vauréal, du général Pequeult de Lavaude; M. Nogent, du général Mayran; M. Oliva du général Bizot.

On sait qu'une statue en pied du maréchal Saint-Arnaud a été commandée, pour les mêmes galeries, à M. Lechesnes.

— Nous extrayons d'une lettre reçue par la *Gazette de Lyon* de nouveaux détails relatifs à l'attentat sacrilège de Matera, qui offre, dans ses causes comme dans ses effets, une effrayante ressemblance avec le crime de Paris.

« Je vous avais promis, dit le correspondant, de vous donner quelques détails sur le prêtre qui a attenté aux jours de l'archevêque de Matera. Voici ce que j'ai appris de positif :

» Le meurtrier se nomme Salvator Angoria, prêtre séculier, habitant la ville de Matera, où il avait une position convenable; mais il paraît que la lecture de certains ouvrages protestants et rationalistes lui avait agité et même troublé l'esprit sur la prétendue tyrannie de l'épiscopat et sur l'illegitimité du pouvoir des évêques, enfin sur la nécessité de réformer l'Eglise. Déjà, il avait été tellement surexcité par ces idées haineuses, qu'on avait cru devoir l'envoyer aux eaux. Revenu à Matera depuis assez longtemps, il y vivait tranquille, lorsqu'en prenant l'assassinat de l'archevêque de Paris, il a cru devoir, lui aussi, donner une leçon à l'épiscopat par un crime. Il est sous la main de la justice. On a trouvé chez lui une foule d'ouvrages attaquant la hiérarchie de l'église et même les dogmes catholiques. Ces livres et une version protestante de la bible faisaient sa lecture habituelle. »

— Il paraît qu'à Milan, l'ampleur des robes n'a pas fait moins de progrès qu'à Paris. L'archevêque de Milan s'en est bien aperçu l'autre jour. Ayant rencontré l'Impératrice dans l'escalier du Dôme, le vénérable prélat s'est embarrassé dans la robe de Sa Majesté, de telle sorte qu'il a emporté quelques aunes de volants, au grand divertissement de l'auguste victime, dont les rires redoublaient avec l'embarras du pauvre archevêque.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Aux termes des règlements, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats réformés pour blessures ou infirmités contractées au service, peuvent recevoir, lorsqu'ils n'ont pas droit à la pension de retraite, une gratification une fois payée dont l'allocation leur est renouvelée exceptionnellement, dans la seconde année, à titre de secours, sur la proposition des généraux commandant les divisions territoriales. (Décision du 3 septembre 1853.)

La position de ces militaires, souvent difficile malgré la double allocation qui peut leur être faite, a éveillé la sollicitude de l'Empereur, et, sous la date du 3 janvier, Sa Majesté a décidé :

1^o Que, dans les cas indiqués ci-dessus, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats recevraient une gratification de réforme renouvelable annuellement, tant que durerait pour eux la difficulté de se livrer au travail, par suite des blessures ou infirmités qui auront motivé leur réforme ;

la mort de mon *coustiller*, qui venait d'être renversé en montant à l'assaut, j'avais presque perdu la raison... Aussi plus d'un pauvre moine tombait-il sanglant sous mon épée... Que Dieu me pardonne ces sacrilèges! J'allais, égaré, furieux, renversant ce qui se trouvait sur mon passage.

» Nous avions envahi les cloîtres, et déjà on oubliait le massacre pour le pillage. Les Anglais s'étaient répandus de tous côtés, faisant main-basse sur les trésors renfermés dans le monastère. Désirant avoir part, comme les autres, à une si belle proie, je montai l'escalier d'une tourelle isolée; j'arrivai dans une petite chambre fort richement meublée, d'où partaient des cris perçants. Un enfant de deux ou trois ans environ, somptueusement vêtu, pleurait à côté d'une femme morte et étendue sur le parquet. Sans doute la malheureuse avait voulu voir le combat d'une fenêtre de la tourelle; une flèche lancée du dehors l'avait traversée de part en part. L'enfant avait une gentille figure; il était vêtu d'un beau *gippon* de brocart; il devait appartenir à une illustre famille. En me voyant, il cessa de pleurer; il s'avança vers moi, et me montra du doigt le corps de sa pauvre nourrice... Il me dit quelques mots d'une voix douce, dans une langue inconnue. Je ne sais ce qui se passa en moi, mais je sentis comme une honte secrète d'avoir travaillé au malheur de ce pauvre innocent!... Je levai ma visière; l'enfant me regarda avec de grands yeux éton-

nés; je m'avançai pour l'embrasser, il me sourit... Quel sourire d'ange! je crois le voir encore! »

Le farouche routier mit la main sur ses yeux comme pour évoquer l'image gracieuse de cet enfant qui lui souriait. Il reprit après un moment de silence :

« Tu ne me croiras pas, Petit-Basque, mais encore animé par la bataille et le carnage, encore couvert de sang et de poussière, je me mis à caresser ce bel enfant; je ne pensais plus au pillage... Il me rendait mes caresses en parlant toujours, et je cherchais vainement à comprendre ce qu'il me disait. Ma vie errante ne me permettait pas de l'emmener avec moi; cependant, je sentais qu'il serait bon d'être aimé de cette charmante petite créature.

» Je la regardai avec attendrissement (et je crois que je pleurai), quand j'entendis derrière moi un bruit de pas; un capitaine anglais, attiré comme moi, sans doute, par le désir de piller, entra dans la tour.

» Ce capitaine était justement redouté dans la chevauchée de messire Chandos pour sa sévérité envers les soudoyers et hommes d'armes; moi-même j'avais eu plus d'une fois à me plaindre de ses mauvaises paroles; à cause de sa vivacité, on l'appelait le capitaine Tempête. D'aucuns soutenaient qu'il était bon homme au fond, et que cette irascibilité tenait seulement à la chaleur de son sang. Néanmoins, en l'apercevant, je prévis quelque querelle; je ne me trompais pas. Je pris le garçonnet

dans mes bras, et je me disposai à sortir avec lui.

» Tempête (il avait un autre nom noble parmi les Anglais) regarda l'enfant, et me dit :

— Vrai Dieu! le joli petit gars! et comme il est bien vêtu! Voudrais-tu, soudoyer, me le donner? — Je ne sais ce que j'en ferai, Messire; mais il est mon prisonnier, et je le garde. — Ton prisonnier? dit le capitaine avec arrogance; où donc as-tu vu qu'on regardait comme prisonniers de guerre les enfants presque à la mamelle? Mort de ma vie! je ne souffrirai pas cette injustice, et tu vas me livrer ce pauvre petit pour en disposer à ma volonté... Ce n'est pas là butin de soudard!

» Je répliquai qu'ayant découvert l'enfant le premier, j'avais seul le droit de disposer de son sort. Le violent capitaine me répéta que les enfants n'avaient jamais été considérés comme prisonniers de guerre; que celui-là étant, selon toute apparence, un orphelin, il comptait lui servir de père et en faire un vaillant guerrier lorsqu'il serait grand; que, quant à moi, si je prétendais le lui disputer, il saurait bien m'en punir.

» En même temps il m'arracha des bras le joli enfant, et il l'emporta malgré ses pleurs.

» Tu me connais, ami Basque; lorsqu'on me prend à l'improviste, on obtient raison de moi facilement, car il me faut toujours un peu de temps pour réfléchir et réfléchir avant d'agir... Le capitaine partit avec sa prise, la pensée me vint que j'aurais dû la lui disputer; c'était une

2° Que le taux de la gratification de réforme, renouvelable annuellement, serait fixé, à raison du grade du titulaire, savoir :

Pour les adjudants sous-officiers, à...	280 fr.
Pour les sergents-majors et maréchaux-des-logis chefs, à...	230
Pour les sergents et maréchaux-des-logis, à...	205
Pour les caporaux ou brigadiers, à...	190
Pour les soldats, à...	180

3° Que, dans l'intérêt de la morale et du bon ordre, ces allocations, révocables de leur nature, seraient retirées aux titulaires qui s'en rendraient indignes par leur inconduite ou par des fautes graves.

L'intention de l'Empereur est que ces nouvelles dispositions soient appliquées aux militaires réformés, depuis le 1^{er} mai 1854, pour cause de blessures reçues ou d'infirmités contractées en campagne.

— M. le professeur Petzval vient d'être chargé par l'Empereur d'Autriche de la fabrication d'appareils physiques destinés à remplacer les anciennes bombes lumineuses, jusqu'ici en usage dans l'artillerie. Celles-ci, la plupart du temps, remplissent incomplètement leur but, c'est-à-dire la mise en lumière des positions ennemies. L'appareil qu'a inventé le professeur Petzval va désormais permettre de voir distinctement les objets éclairés, et cela pendant un certain temps. S. M. François-Joseph paraît prendre un vif intérêt au succès de cette découverte, qui peut, dans certains cas, avoir une haute importance.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 28 janvier : « La population totale de l'empire russe, non compris la Pologne et la Finlande, qui comptent sept millions d'habitants, est, en chiffres ronds, de 60 millions d'âmes. De 1840 à 1855, c'est-à-dire en 15 ans, le nombre des naissances a été de 40 millions, celui des décès de 30 millions. Ce qui constitue une augmentation de 10 millions. En 1855, il y a eu à Saint-Petersbourg, 16,092 naissances, dont un quart illégitimes. Un cinquième des individus décédés sont morts de la phthisie, entre vingt et trente ans. Le climat de notre capitale est très-préjudiciable aux maladies de poitrine, tandis que celui de Moscou est très-favorable sous ce rapport. »

— Le glorieux et dernier survivant de l'illustre équipage du vaisseau le *Vengeur*, M. Joseph PEPIN, est mort mardi 27 janvier, au bourg de Léhon, près de Dinan, dans sa 87^e année.

C'est seulement depuis l'avènement de Napoléon III à l'Empire que cet héroïque vétéran de nos armées navales avait été élevé à la dignité de chevalier de la Légion d'Honneur, qu'il avait si bien méritée.

Joseph Pepin était demeuré neuf longues années prisonnier de guerre en Angleterre. Il a conservé jusqu'à son dernier jour l'enthousiasme des nobles cœurs et le saint amour de la patrie.

— On lit dans le *Commerce Breton* : « Des officiers supérieurs ont visité dernièrement le château de Combourg. Cette visite a donné lieu à divers bruits. La vérité est que l'emplacement du camp est arrêté; il aura lieu près de Hédé, et sera composé de 10,000 hommes, et non

de 25,000, comme l'avait indiqué la rumeur publique. »

— On lit dans le *Courrier de la Rochelle* : « Les variations atmosphériques les plus insolites pour la saison se sont manifestées depuis quelques mois; il y a peu de temps encore la foudre éclatait sur La Rochelle comme en plein été, et dans la nuit de dimanche à lundi dernier un phénomène plus extraordinaire encore mettait en émoi la population de la commune d'Aytré. »

» Vers dix heures du soir, un bruit sourd, comme celui d'une voiture sur le pavé, se fit entendre, accompagné d'un violent sifflement dans les arbres. Les meubles se heurtaient dans les appartements, et plusieurs habitants, effrayés de ce qui se passait dans l'intérieur, sortirent sur la voie publique. On se convainquit bientôt qu'on venait d'éprouver une forte secousse de tremblement de terre, dont nous ignorons encore la durée et la direction. »

— On lit dans l'*Indépendance* : « D'après les ordres du ministre de la justice et sur la recommandation du ministre des affaires étrangères, l'enquête la plus minutieuse a été faite (elle se termine en ce moment) sur les faits signalés dans une correspondance du *Journal de Bruxelles*, concernant l'assassin abbé Verger. »

» On apprend de très-bonne source que cette enquête prouve à l'évidence la fausseté des allégations contenues dans la correspondance en question. Verger, à ce qu'il paraît, est venu à Bruxelles en février 1856, et y a fait des démarches chez des éditeurs au sujet d'un écrit, démarches qui n'auraient point abouti, puis il serait reparti pour la France, et, depuis ne serait point revenu en Belgique, où il ne devait avoir eu, du reste, aucune relation avec n'importe quelle société.

» Nous croyons, au surplus, que le résultat de cette enquête sera très-prochainement rendu public par le gouvernement. »

— On lit dans l'*Avenir*, d'Anvers : « La police de la quatrième section a fait la saisie d'une pièce de cinq francs, à l'effigie de Charles X, et qui avait été falsifiée d'une manière réellement ingénieuse. On a enlevé, au moyen d'instruments qui doivent être d'une grande justesse, une plaque très-mince du métal, sur toute la surface de la pièce; puis on a extrait, à l'intérieur, tout l'argent de manière que la pièce formât une véritable petite boîte n'ayant plus qu'un fond et un couvercle détachés, dont l'épaisseur n'équivait plus même à celle d'une pièce de vingt centimes; dans cette espèce de boîte a été soudée, avec une précaution minutieuse, une plaque de cuivre; une autre soudure avait rejoint au tout la plaque primitivement enlevée. Le son de la pièce reste ainsi à peu près identiquement le même; rien n'est changé au dehors, et il faut un œil fort exercé pour retrouver, sur le bord de la pièce, la fissure de la soudure. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le 5 février, les ambassadeurs de Prusse, de France et d'Angleterre ont remis au gouvernement danois une note collective, contenant le projet d'un

traité pour le rachat du péage du Sund. L'Autriche a immédiatement accédé à ce projet ainsi que les villes libres Mecklembourg, Oldenbourg et Hanovre. Comme ce projet ne demande pas autre chose, au fond, que ce que la Russie a déjà concédé antérieurement, on ne doute pas de l'accession de cette dernière puissance. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

ELECTIONS POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Canton de Saumur nord-est.

	Electeurs inscrits	Votants.	M. Courtilier.	M. Arrault.
Neuillé.	250	159	71	82
Brain	440	272	53	219
Villebernier.	418	199	89	109
Allonnes.	648	475	419	40
Vivy	390	268	10	10
Varennes	760	520	438	78
La Breille	143	93	86	7
Saumur.	68	9	7	2
	3,117	1,995	1,173	547

M. Courtilier ayant obtenu le tiers des suffrages des électeurs inscrits et plus de la moitié de ceux des votants, a été élu conseiller général pour le canton nord-est de Saumur.

Le tome sixième de la *Révolution*, par M^{re} GAUME, proto-notaire apostolique, vient d'être mis en vente à la librairie de GAUME FRÈRES, rue Cassette, 4, à Paris.

Les cinq premières livraisons, comprenant la *Révolution française et l'étude du Volterianisme*, ont déjà été favorablement accueillies du public; la 6^e livraison ne leur cède en rien pour la hauteur des vues, la clarté du style et surtout les faits curieux et ignorés qu'elle contient.

L'ouvrage complet formera 12 livraisons in-8°, du prix de 3 fr. 50 c. chacune. (74)

La compagnie *La Paix*, assurance pour l'exonération du service militaire, ayant donné sur la classe de 1855, malgré l'élévation extraordinaire du contingent (de 140,000 hommes) un dividende de 44 francs 04 centimes 332 millièmes pour %, Nous recommandons aux familles cette Compagnie. (Voir aux annonces)

Marché de Saumur du 7 Février.

Froment (hec. de 77 k.)	27 64	Graine de luzerne.	70 —
2 ^e qualité, de 74 k.	26 83	— de colza	— —
Seigle	19 20	— de lin	27 —
Orge	13 60	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	8 95	(l'hectolitre)	— —
Fèves	16 80	— cassées (30 k)	120 —
Pois blancs	36 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	32 —	compris le fût	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1856.	150 —
Cire jaune (30 kil)	190 —	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	110 —	3 ^e —	100 —
— de cheuvis	60 —	de Chinon	100 —
— de lin	60 —	de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière.	44 06	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin 1855. id	94 52	1 ^{re} qualité 1856	150 —
Luzerne	96 93	2 ^e —	90 —
Graine de trèfle.	— —	3 ^e —	65 —

lâcheté de m'être ainsi laissé dépouiller d'un bien m'appartenant par le droit de la guerre. Sans doute Tempête, ayant reconnu à divers signes que l'enfant était de haut lignage, comptait tirer une grosse somme de ses parents; ainsi j'étais frustré du fruit de ma conquête. Je me décidai donc à courir après le capitaine anglais, pour l'obliger à une restitution.

» Au moment où j'allais sortir, un vieux moine portant un haubert et un morion par-dessus son froc, entra dans la tour: c'était l'abbé du Châlard; je le reconnus à sa croix d'or. Il avait vaillamment combattu pour défendre le monastère; le sang coulait sur sa robe; il était gravement blessé.

» Du seuil de la porte, il regarda avec inquiétude dans la chambre. M'apercevant, il poussa un cri de terreur, et il s'avança vers moi d'un pas chancelant.

« — Malheureux! s'écria-t-il, où est l'enfant qu'on avait enfermé ici? Si tu l'as tué, anathème sur toi et sur ta race!... Hérode abominable! tu as massacré l'innocent. »

» Dans un autre moment il eût été imprudent de me parler de la sorte, mais ce pauvre moine m'inspirait de la pitié avec sa barbe blanche et sa robe ensanglantée. Je lui appris en peu de mots que l'enfant existait, et qu'il était entre les mains d'un capitaine anglais.

« — Dieu soit béni! s'écria l'abbé en levant les yeux au ciel; assez d'autres crimes se sont commis aujourd'hui dans ce saint monastère!... Mais écoute, continua-t-il en se tournant vers moi, tu connais ce capitaine, et tu pourras le retrouver? »

» Je répondis affirmativement.

« — En ce cas, reprit le malheureux moine, dont les forces commençaient à s'épuiser, va le trouver de ma part, et dis-lui que l'enfant dont il s'est emparé est le seul héritier direct d'une illustre famille de ce pays; ses ancêtres étaient les bienfaiteurs de notre abbaye; son père, avant de mourir, nous l'a confié en garde.... Aujourd'hui il est orphelin, et des parents éloignés voudront sans doute profiter de sa faiblesse pour le dépouiller de son héritage. Que ce capitaine anglais lui serve de protecteur, s'il le peut; quand l'enfant aura atteint l'âge de raison, il sera assez riche et assez puissant pour le récompenser... Mais, continua-t-il avec effort en tirant de dessous sa robe une liasse de parchemins, afin de ne laisser aucun doute sur l'identité de ce noble enfant lorsqu'il vaudra réclamer son héritage, remets ces parchemins au capitaine; ils serviront à faire reconnaître son protégé... »

» Je pris machinalement le paquet, et je le cachai dans ma ceinture. L'abbé s'affaiblissait de plus en plus; il avait peine à se tenir debout.

« — Soudoyer, me dit-il d'une voix entrecoupée, s'il te reste encore quelques sentiments chrétiens, prie cet officier de traiter avec douceur l'illustre orphelin qui lui

est confié. Il devra surtout prendre garde aux nombreux ennemis que lui suscitera... »

» Il n'eut pas le temps d'achever: il devint très-pâle, prononça quelques mots latins, et tomba mort à mes pieds.

» Je restai d'abord étourdi de ce qui venait d'arriver; mais bientôt je repris toute ma présence d'esprit. Je couvris le visage de l'abbé avec un pan de sa robe par respect pour sa dignité ecclésiastique; puis je me mis à piller les coffres et les bahuts, remplis d'objets précieux. »

Le Sermonneur s'arrêta comme s'il eût terminé son récit.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 7 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94 40.

BOURSE DU 9 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 10.
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 94 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 février 1857, à midi,

Un CLOS DE VIGNE, avec un BASSIN et une PETITE MAISON, composée d'une chambre, et d'un grenier, appelé le Clos-Poinçon, entouré de murs, situé au canton des Maligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, joignant Poitvin et autres, au couchant un chemin, au midi un chemin et au nord plusieurs.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant, soit à M. et M^{me} TRANCHANT, boulangers à Saumur, rue Saint-Pierre, soit à M^e DION, notaire.

Il y a toutes sûretés pour les acquéreurs et les plus grandes facilités pour les paiements. (75)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RABOUIN.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Florent Rabouin, commerçant, demeurant à Gennes, sont invités de nouveau, conformément à l'article 509 du Code de commerce, à se trouver, le samedi 14 février prochain, à 2 heures de relevée, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

A VENDRE

Un BON et BEAU PIANO de Pleyel. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 11 février 1857, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez Marie-Anne-Françoise Gaultier, veuve de Michel-François Balureau, demeurant à Saumur, sur les Ponts, rue des Capucins, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, conettes, secrétaires, glaces, pendules, tables, linge, effets, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Pour cause de départ.

Le jeudi 12 février 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. JAHAN MARCHANT-DUBOIS D'HAULT, artiste peintre à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères du mobilier, tableaux, etc., à lui appartenant.

Il sera vendu :

Quantité de tableaux, gouaches, dessins, gravures, pastels, papier préparé pour dessins gradués, papiers à dessins et à plans, pinces modèles, et beaucoup d'autres objets pour dessins, objets de curiosités, bibliothèque, etc.

Mobilier: Divans, fauteuils, tables, bureau, bahut, chaises antiques et à colonnes torsées, glaces, table, chaises, causeuses, commodes, lits garnis, effets, batterie de cuisine. Deux cheminées prassiennes en fonte, etc. On paiera comptant, plus 5 p. %.

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande un CLERC. (79)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

DEUX MAISONS, sises rue de Bordeaux, ayant chacune un jardin. S'adresser à M. COMMEAU, couvreur, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Grande et belle Maison A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857, Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelles, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

MAISON A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix. S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Avec Jardin,

Sise Porte-du-Bourg, anciennement occupée par M. Aubry.

S'adresser à M^{lle} LATRAU, rue du Collège. (86)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

DEUX MAISONS contiguës, sises rue des Payeux, n^{os} 12 et 14.

S'adresser à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (162)

COLLE LIQUIDE. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. Prix du flacon, 50 c.

Dépôt chez M. DAMICOURT, ph. à Saumur, M. HERBERT, ph. à Angers.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAG, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

VIN ANTI GOUTTEUX & ANTI RHUMATISME

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^{EN}

SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLACON 10 F. CS

DU MÊME AUTEUR

EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHRE

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE, ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLIS, ETC. PRIX DU ROULEAU 1 F. 25 C.

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MARIÉ, ph. (605)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les collèges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

PARIS,

Librairie Centrale des Sciences, rue de Seine, 15.

Librairie Général de Bestel et C^{ie}, rue de la Bourse, 7.

STRASBOURG,

DERIVAUX, libraire-éditeur, rue des Hallebardes, 24.

COLLECTION POPULAIRE

DES

AUTEURS ANCIENS

TEXTE, TRADUCTION ET NOTES

SOUS LA DIRECTION DE

M. ALOYSIUS KERN.

La Collection populaire des auteurs anciens, imprimée en caractères neufs, sur un papier solide et élégant, sera publiée par livraisons in-8^o colombier de seize pages à deux colonnes et à encadrement, au prix de 25 centimes la livraison.

Des textes d'une pureté irréprochable, — des traductions minutieusement fidèles, — des annotations critiques et historiques résumant toutes les grandes découvertes de la philologie moderne, le tout à un prix moins élevé que le texte seul des éditions les plus vulgaires : voilà ce que nous nous sommes efforcés de réunir dans cette nouvelle publication.

A ces divers titres notre collection s'adresse : 1^o aux gens du monde et, en un mot, à tous les amis des lettres : elle les initié à la connaissance de la civilisation antique; 2^o aux jeunes gens studieux : elle leur facilitera l'accès des épreuves universitaires; 3^o aux hommes spéciaux : elle leur donnera la solution de toutes les difficultés que présentent les écrivains anciens, ainsi que la substance des travaux parsemés jusqu'ici dans des ouvrages longs et dispendieux.

En vente chez JAVAUD, libraire rue Saint-Jean.

HORACE,

ŒUVRES COMPLÈTES TRADUITES ET ANNOTÉES D'APRÈS LA GRANDE ÉDITION D'ORELLI, par A.-V. KAYSER.

Huit livraisons formant un volume broché. Prix : 2 fr. 15 c.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

CLASSE DE 1856.

APPEL DE 100,000 HOMMES.

LA PAIX,

Compagnie d'Assurances Mutuelles et à Forfait pour l'exonération du service militaire,

Etablie à Versailles par acte authentique passé devant M^e Finot, notaire, le trente juillet mil huit cent cinquante-cinq.

Directeur-général : M. E. ROCOFFORT.

Administration, rue des Chantiers, 4, à Versailles.

S'adresser, pour les renseignements : à M. GAUTHIER, agent-général de l'arrondissement, rue du Temple, n^o 30, à Saumur;

Et dans les divers cantons du département, aux mandataires de la Compagnie. (67)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUCÉ, M. Drouet, phar. (454)

Certifié par l'imprimeur soussigné,